



15ème législature

Question N° : 45601	De M. Jean-Luc Bourgeaux (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Ségur de la santé / Fondation AUB santé	Analyse > Ségur de la santé / Fondation AUB santé.
Question publiée au JO le : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur l'alerte lancée par la « Fondation AUB santé » d'Ille-et-Vilaine, concernant l'inégalité de l'application des mesures « Ségur » ciblées secteur public au détriment des salariés des établissements de santé à but non lucratif. Force est de constater que l'application au secteur à but non lucratif des mesures « Ségur » est laborieuse et se traduit par une incompréhension de la part des personnels, qui se sentent déconsidérés par ces différences de reconnaissance de statuts. Face à la question de l'équité de traitement, les équipes ne comprennent pas pourquoi les négociations avancent de façon différenciée entre le secteur public et le secteur privé car toutes ces équipes sont engagées de la même façon envers des patients dont la vulnérabilité ne varie pas selon le statut de ceux qui les soignent. À un moment où la pénurie des effectifs soignants s'aggrave, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour reconnaître les compétences des personnels des secteurs à but non lucratif qui s'impliquent au quotidien pour un accès aux soins de qualité pour les patients.